

4126, rue Saint-Denis, bureau 302  
Montréal Qc H2W 2M5  
Tél. : 514 948-5317  
Télééc. : 514 948-4582  
www.cqts.qc.ca



La gang allumée pour une vie sans fumée  
Semaine québécoise pour un avenir sans tabac  
Ligne et site J'arrête  
Commando oxygène  
Recours collectif pour les victimes du tabac  
Colloques et formations  
Publications

Montréal, le 1<sup>er</sup> décembre 2010

Monsieur Raymond Bachand  
Ministre du Revenu  
Ministre des Finances  
Gouvernement du Québec  
12, rue Saint-Louis, 1<sup>er</sup> étage  
Québec (QC) G1R 5L3

Docteur Yves Bolduc  
Ministre de la Santé et des Services sociaux  
Gouvernement du Québec  
Édifice Catherine-de-Longpré  
1075, chemin Sainte-Foy, 15<sup>e</sup> étage  
Québec (QC) G1S 2M1

**Objet : Projet de loi du MSSS pour lutter contre la contrebande**

---

Messieurs les ministres,

Le Conseil québécois sur le tabac et la santé (CQTS) a récemment appris par le biais des médias que le ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS) aurait travaillé pour apporter des amendements à la *Loi sur le tabac* afin d'y introduire de nouvelles mesures de lutte contre la contrebande.

Même si aucun de vos ministères n'a formellement confirmé l'existence d'un tel projet de loi, nous aimerions profiter de l'occasion pour saluer cette initiative qui selon nous serait un apport considérable dans la lutte contre le tabagisme auprès de différentes clientèles, dont celle des jeunes.

Les mesures décrites dans les articles du quotidien *Le Soleil* s'avèrent très prometteuses et nous espérons pouvoir compter sur vous pour assurer le dépôt imminent d'une législation en ce sens.

De toute évidence, le problème de la contrebande de tabac ne se limite pas aux pertes fiscales gouvernementales ni aux grandes organisations criminelles. Il s'agit là aussi **d'un important problème de santé publique** qui a un impact négatif sur la qualité de vie des quartiers et une influence sur l'initiation au tabagisme chez les adolescents. La contrebande concerne également toutes les petites transactions illégales dans une communauté, allant des individus faisant la distribution aux transactions de vendeur à acheteur, en passant par l'offre de cigarettes gratuites aux alentours des écoles et les fumeurs qui s'approvisionnent régulièrement en tabac illégal. On peut facilement imaginer l'importance pour les parents de lutter contre la distribution illégale de cigarettes autour des écoles. Et il faut aussi considérer les petits réseaux de distribution car sans intervention musclée à leur égard, ils ne feront que prendre plus de place et par le fait même, créer plus de demande.

Nous appuyons fortement l'idée de créer un registre des produits de tabac légaux. Un tel inventaire faciliterait considérablement la tâche des inspecteurs et des policiers, en leur permettant de mieux distinguer les produits légaux des illégaux. Les poursuites pénales seraient également simplifiées, car la démonstration d'une violation à cet inventaire s'avèrerait relativement claire. Nous proposons aussi d'exiger, sur chaque cigarette, un marquage pour identifier le manufacturier, la marque et le marché de destination (ex : par une série de numéros).

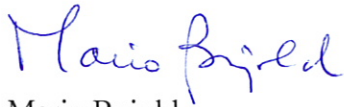
Les autorités locales (surtout les corps policiers municipaux) sont présentement mal outillées pour intervenir de façon efficace contre la contrebande sur leur territoire.

Les mesures soulevées dans les articles du quotidien *Le Soleil* consistent justement en des interventions appropriées pour répondre à ces problèmes et nous pensons que ces mesures rendront plus difficile l'approvisionnement de tabac illégal chez nos jeunes.

Messieurs les ministres, nous espérons vivement que vous irez de l'avant avec ces nouveaux amendements afin d'intensifier efficacement la lutte contre la contrebande. Puisque tout porte à croire que l'un ou l'autre de vos ministères a effectivement identifié des mesures de lutte contre la contrebande prometteuses, appuyées par l'ensemble des intervenants et rentables d'un point de vue coûts/bénéfices, nous souhaitons que vous ferez le nécessaire pour en assurer l'introduction dans les plus brefs délais.

Veillez agréer, Messieurs les ministres, l'expression de mes sentiments les plus respectueux.

Le directeur général,



Mario Bujold

Cc : Jean Charest, premier ministre du Québec  
Critiques en matière de la Santé, du Revenu et des Finances